

Projet Grand Site Vallée de la Vézère

L'Opération Grand Site en quelques questions.

Les communes de la **Vallée de la Vézère** en Dordogne sont engagées depuis plus de deux ans dans une réflexion active pour la mise en place d'une « Opération Grand Site ». Même si la clé d'entrée est le paysage, il s'agit avant tout d'un projet de développement durable et local ouvert à plusieurs thématiques (tourisme, urbanisme, patrimoine...).

Le projet porte sur un territoire s'étalant de part et d'autre de la Vézère entre Limeuil / Paunat et Terrasson-Lavilledieu.



Qu'est ce qu'un Grand Site ?

Un Grand Site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et/ou culturelles qui accueille un large public. Un Grand Site doit avoir une grande partie de son territoire en **site classé** (au titre de la loi de 1930, dite Loi sur les Monuments Naturels et les Sites).



Ce logo indique que vous êtes en site classé.

Que veut dire Opération Grand Site ?

L'Opération Grand Site est la **démarche** qui va être mise en place pour **conserver la valeur et l'attrait du Grand Site**.

La démarche doit permettre de **concilier l'accueil** d'un grand nombre de visiteurs **et la préservation** d'un site remarquable et fragile. Elle doit aboutir à une gestion durable du Grand Site.

Quels sont les objectifs ?

- ◆ restaurer la **qualité paysagère** du site,
- ◆ soutenir les activités agricoles qui participent au maintien des paysages,
- ◆ protéger et valoriser ce qui participe à « l'esprit des lieux » (patrimoine, spécificités locales...)
- ◆ élaborer une stratégie pour **gérer la fréquentation touristique** et limiter les impacts sur le paysage,
- ◆ offrir au public un accueil de qualité,
- ◆ mettre en place une **politique de gestion locale pérenne**, en s'appuyant sur une structure porteuse (qui sera responsable des actions à réaliser),
- ◆ faire en sorte que les mesures adoptées **bénéficient au développement local des communes, et au bien-être des habitants.**

Comment interviennent...

...l'Etat et les collectivités locales ?

L'Opération Grand Site est un outil proposé par l'Etat aux collectivités locales qui ont sur leur territoire un site classé d'importance nationale et qui mérite une attention particulière du fait de sa notoriété.

Si celles-ci sont convaincues de l'intérêt de la démarche, elles prennent le relai et portent elles-mêmes le projet.

La démarche n'est pas imposée, ce sont les collectivités qui décident du thème porteur, des priorités et des actions qu'elles souhaitent entreprendre.

... Les acteurs locaux ?

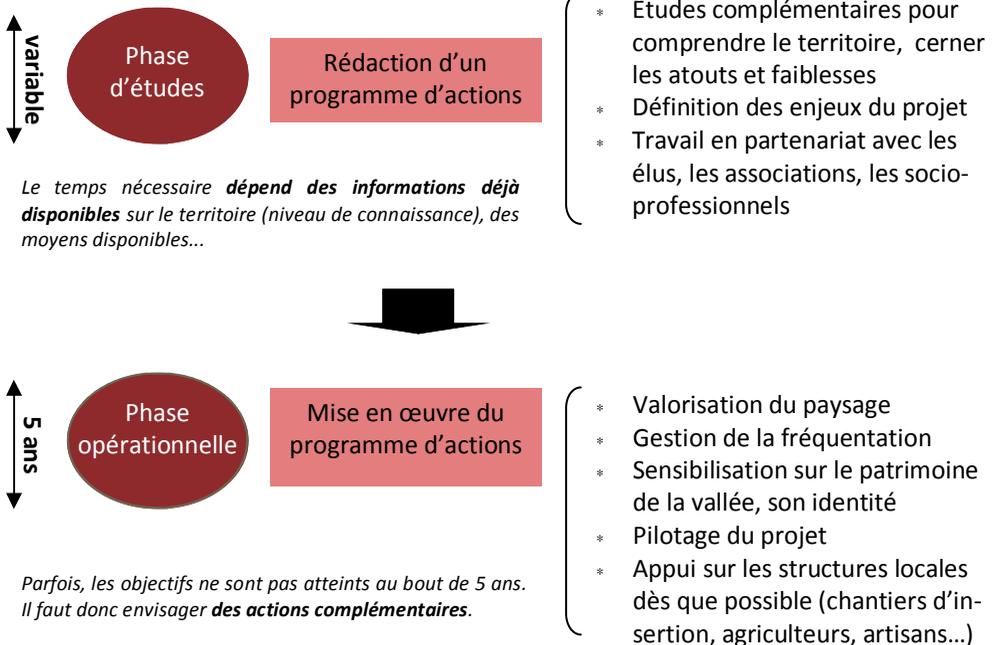
La démarche insiste sur le **partenariat** et le consensus. Les acteurs locaux (habitants, associations, agriculteurs, commerçants, élus...) sont associés, tout comme les différents services des collectivités et de l'Etat.

Une Opération Grand Site associe le plus souvent les élus locaux, le Conseil Général et le Conseil Régional. Celui qui pilote la démarche au niveau local est appelé « **porteur de projet** ».

L'Etat reste présent comme partenaire financier et technique. Il intervient pour valider le programme d'actions qui sera proposé par le porteur du projet.

Comment ça se passe ?

Pour répondre aux objectifs cités précédemment, les responsables de la démarche doivent définir un programme d'actions qui **colle au contexte et aux enjeux locaux**. Le travail se fait en plusieurs phases.



Chaque Opération Grand Site est différente. Le programme d'actions diffère selon le contexte, les particularités géographiques du Grand Site, l'implication des collectivités et des acteurs locaux...

Qui finance ?

Peuvent être sollicités :

- ◆ les collectivités impliquées dans le projet (à leur niveau),
- ◆ l'Europe, l'Etat,
- ◆ des entreprises et associations (mécénat).

Et après ?

Si les actions qui ont été mises en œuvre pendant l'Opération Grand Site ont permis de répondre aux exigences d'un Grand Site, le territoire qui a porté la démarche peut alors candidater, auprès du Ministère de l'Ecologie, pour l'**obtention du Label Grand Site de France®**.

Le Label est accordé pour une durée de 6 ans, renouvelable. Il peut être retiré en cas de manquement aux engagements du gestionnaire. Les collectivités doivent donc poursuivre leurs efforts pour conserver la valeur du site labellisé.



Le Label « Grand Site de France® » ?

Aujourd'hui, seuls 10 sites sont labellisés **Grand Site de France®**. Le Label apporte une certaine **notoriété**. Il **garantit surtout que le site est géré durablement** et que les actions mises en œuvre se font au bénéfice du site et de la population locale.

Même si la démarche est exigeante, ce Label est très convoité. Une trentaine de territoire sont engagés dans une démarche de type « Opération Grand Site » comme peut l'être la Vallée de la Vézère.



Qui peut me renseigner ?

Sur le projet Grand Site Vallée de la Vézère :

◆ Animation du Projet Grand Site Vallée de la Vézère

Office de tourisme Terre de Cro-Magnon - Porte de la Vézère - 24260 LE BUGUE
Mme Jessica Savreux - tél. 05 53 07 78 17 - jessica@tourisme-vezere.com
Site internet : www.projet-grand-site-vallee-vezere.fr

Sur les Grands Sites et le Label :

◆ Le Réseau des Grands Sites de France (Paris)

Tél. 01 48 74 39 29 - contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com

Sur la politique des sites et les Opérations Grands Sites :

◆ DREAL Aquitaine - Service Patrimoine, Ressources, Eau et Biodiversité

Cité administrative - rue Jules Ferry - 33090 Bordeaux cedex - Tél. 05 56 93 32 87